

1 Faits marquants de l'exercice 2014 :

RAPPEL DES MISSIONS DE LA FHF ET DE LA FHF-LR

La Fédération Hospitalière de France est une association nationale qui a une triple mission :

- Assurer la promotion de l'hôpital public et des établissements médico-sociaux ;
- Assurer l'information des professionnels ;
- Assurer la représentation des établissements publics auprès des pouvoirs publics, des médias, voire auprès de la justice

Elle est organisée en fédérations régionales.

La Fédération Hospitalière du Languedoc Roussillon assure, dans ce cadre, la représentation et la défense des intérêts des établissements publics sanitaires et médico-sociaux, et plus largement la défense des valeurs du service public, à savoir assurer des soins et des prises en charge de qualité et accessibles à tous.

I - LE FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION REGIONALE

La FHF LR compte 70 adhérents dont :

- 33 sont des Etablissements sanitaires (CHU, CH, CHS, ex- HL)
- 37 sont des Etablissements médico-sociaux

1 établissement médico-social a adhéré et 2 établissements médico-sociaux sont actuellement en cours d'adhésion.

Elle est administrée par 46 membres dont :

- 36 sont issus des établissements publics de santé répartis en trois collèges (administrateurs, CME, directeurs) ;
- 10 issus des établissements médico-sociaux répartis en 2 collèges (administrateurs, directeurs).

L'exécution des actes d'administration est confiée à un bureau (émanation du conseil d'administration).

➤ DEMARCHES IMPORTANTES DE LA FHF-LR 2014

- Rencontre Bureau FHF-LR et ARS

Le bureau et des délégations thématiques ou le délégué régional ont rencontré Madame la Directrice Générale de l'ARS ou les responsables sur des sujets sensibles dont :

1 Exercice budgétaire 2014 :

- Répartition du FIR par type de MIGAC
- Utilisation des crédits de fin d'exercice délégués à l'ARS
- Mise en œuvre des modélisations des MIG (SMUR)

- 2 PDES et PDSA : évolution des financements sur les 3 dernières années et nouvelles lignes de PDES financées en 2013; modalités d'évaluation des nouveaux sites autorisés et suivi du registre des refus.
- 3 CPOM : état des lieux, situations bloquantes et modalités de prise en compte de la reconnaissance du secteur public.
- 4 COSOS : suites données aux avis émis.
- 5 Secteur Médico-social: état d'avancement des signatures des conventions tripartites, perspectives d'évolution vers le tarif global, accompagnement des établissements dans leurs démarches d'amélioration qualité et de la gestion des risques en EHPAD.
- 6 Place des ex hôpitaux locaux dans le cadre des réformes en cours.
- 7 Projet de SIOS 2014-2018.
- 8 Création du GCS Achat RESAH-LR.
- 9 Appel d'offre hôpital numérique.
- 10 Pertinence des actes: stratégie régionale.
- 11 Mise en œuvre de l'arrêté du 8 novembre relatif aux gardes et astreintes des personnels médicaux
- 12 Développement de la comptabilité analytique dans les ex hôpitaux locaux
- 13 Réécriture des volets SROS urgences et PDES
- 14 Problématique de la démographie médicale
- 15 Modalités d'affectation des internes
- 16 Mise en place des commissions régionales paritaires
- 17 Questions individuelles

- **Réunions des conférences et groupes de travail :**

- réunions des chefs d'établissements sanitaires,
- réunions des centres hospitaliers de proximité,
- réunions du secteur médico-social,
- réunion communes chefs d'établissements et présidents de CME,
- conférences des directeurs des affaires médicales,
- conférences des directeurs des ressources humaines,
- conférences des directeurs des affaires financières.

- **Démarches en vue d'obtenir visibilité et transparence en matière d'utilisation du FIR .**

- **Participation active aux réunions de concertation et de mise en œuvre d'une modulation de la dotation annuelle de financement psychiatrique.**

Investissement fort dans le suivi du **dossier permanence des soins** ayant abouti à une réallocation de moyens supplémentaires à destination du secteur public.

- **Communication** : diverses interventions dont intervention au CESR sur la thématique d'accès aux soins et participation aux journées de décisions santé.
- **SROS - le recours**
Le tribunal administratif de Montpellier, par jugement du 8 avril 2014, décide l'annulation de l'arrêté du 9 mars 2012 du directeur général de l'ARS-LR en tant qu'il fixe, par territoire de santé, la mission de service public que constitue la permanence des soins, et en tant qu'il fixe les objectifs de l'offre de soins en médecine d'urgence.
Depuis juillet 2014, dans le cadre de la réécriture des volets urgences et PDSES, la FHF-LR participe aux différents travaux au sein des groupes mis en place. Cependant, le calendrier initialement proposé par l'ARS (soit adoption du volet urgence fin 2014) est très contrarié et déborde largement sur l'exercice 2015.
- **Action du Médico-Social**
La déléguée adjointe en charge du secteur médico-social anime tout particulièrement le réseau des structures médico-sociales publiques, établissements autonomes ou secteurs d'activité d'établissement de santé, en s'appuyant sur les responsables nationaux de la FHF.
- **Participation à l'organisation d'hôpital expo Méditerranée** les 3 et 4 Décembre à Marseille avec comme perspective la reconduction de cette manifestation éventuellement en Languedoc-Roussillon pour la seconde édition;
- **Communication** : diverses interventions dont intervention au CESR sur la thématique accès aux soins et participation aux journées de décisions santé.
- **Convention signée**
Convention GCS achat RESAH-LR signée par plus de 30 établissements en vue de mis en place premier semestre 2014
- **Formations**
Poursuite très positive des travaux dans le cadre du GCS IFSI LR en application de la réforme de l'universitarisation des études infirmières et contribution FHFLR à l'évolution de la gouvernance.
- **SROS :**
Action de recours contre le PRS SROS.
Réactivation des réunions d'échanges ARS / FHF-LR sur les thématiques diverses : finances, offre de soins, politiques de santé, ressources humaines, etc...
- **Participation à des groupes de travail :**
Suite à l'obtention d'une véritable consultation et l'association à la l'élaboration puis signature des CPOM, les représentants de la fédération ont participé de façon active et constructive à la finalisation du socle de ce contrat.
- **Actions de valorisation des carrières médicales publiques :**
Engagement d'un travail en lien avec la conférence des présidents de CME relatif à la démographie médicale ; besoins actuels et prospectives. Démarches en cours avec cette conférence, la faculté et l'ARS en vue de revoir et mieux anticiper les besoins de formation des internes.

- Liens avec les usagers (CISS)

Rencontres avec la présidente du CISS-LR et engagement d'un travail de valorisation du rôle et de la place des usagers au sein des structures publiques ; Travaux reconnus au niveau national et ayant fait l'objet d'un approfondissement par l'École des Hautes Etudes en Santé Publique et la Fédération Hospitalière de France.

➤ Moyens en personnels :

La FHF-LR est composée :

- ✚ d'un délégué Régional temps plein en détachement pour 3 ans depuis le 1^{er} octobre 2013.
- ✚ D'une assistante, mise à disposition à hauteur de 50% par le CHU de Montpellier.
- ✚ De deux délégués régionaux suppléants, directeurs d'établissement, et une déléguée Médico-sociale, directrice d'un EHPAD.

La délégation est installée au sein de la Direction Générale du CHU de Montpellier et dispose, par convention avec cet établissement, des moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement : locaux, bureaux et matériels informatiques et communications.

II - BILAN :

Le bilan totalise 275 485 € en 2014 contre 256 385 € en 2013.

✚ **A l'Actif** : Photo de ce que possède l'association au 31/12/2014

- Actif immobilisé stable : 3.427 € en valeur brute, amorti en totalité. Pas d'acquisition en 2014.
- Actif circulant :

Les créances s'établissent à 14 210.80€

La **trésorerie** se compose au 31 décembre 2014 de disponibilités pour 261 271.27€, en hausse par rapport à l'exercice 2013(252 385 €).

✚ En regard, les **ressources au Passif** sont constituées :

- des **fonds associatifs** qui totalisent 189 742 € en 2014 contre 230 129 € en 2013 soit une baisse de 40 386 € qui s'explique par le déficit de 2014.
- des **dettes fournisseurs** représentant 39 954 €, dettes fiscales et sociales pour 42 489 € et dettes diverses pour 3 298 € soit un total de 85 742 € au titre des dettes.

III - COMPTE DE RESULTAT :

L'exercice 2014 s'est soldé par un déficit de 41 268 € contre un excédent de 38 344 € euros en 2013.

Les charges d'exploitation sont en forte hausse évoluant de 243 149 € en 2013 à 398 078 € en 2014 soit plus 154 929 €.

Cette évolution s'explique par la rémunération en année pleine des recrutements opérés et dans une moindre mesure par une augmentation des cotisations au niveau national dans le cadre de la politique d'harmonisation des cotisations régionales.

Les produits ont pour leur part augmenté de 75 315 € sous le double effet de l'augmentation des cotisations de 8 % et d'une contribution FHF de 50 000 € au titre du soutien au recrutement de délégués permanents au sein des régions (soutien de 100 000€ au total, répartis sur 3 ans).

Synthèse des cotisations :

En euros	2013	2014	Variation
Cotisations perçues	281.494	306.809	25.315
Cotisations reversées à la fédération nationale	162.931	168.206	5.275
Montant net pour la FHF LR	118.563	138.603	20.040

Ce tableau indique que la marge financière à disposition de la fédération ne permet pas, en l'état, de financer sans aide les postes de dépenses actuellement en place et notamment ceux relatifs aux personnels.

Autres produits :

En 2013, la FHF-LR n'a pas bénéficié de partenariat de différents acteurs permettant de percevoir des recettes au titre de sponsoring lors de l'organisation d'évènements.

Divers : Créances redevables et comptes rattachés : 11 établissements restent redevables de leurs cotisations au titre d'exercice antérieurs représentant une créance totale de 14 210 € qui va faire l'objet de nouvelles relances.

Données chiffrées.

Bilan du 01/01/2014 au 31/12/2014

		2014	2013
actif		275 484	256 525
	créances	14 210	4 140
	disponibilités	261 274	252 385

passif		275 484	256 522
fonds propres	189 743	230 127	
fonds associatifs	52 451	52 451	
report a n	177 677	136 834	
résultat n	-40 385	40 842	

dettes exploitation	85 741	26 395
fournisseurs	39 954	6 764
fiscales et sociales	42 489	16 333

sur immobilisation	3 298	3 298
--------------------	-------	-------

compte de résultats	31/12/2014	
---------------------	------------	--

	2014	2013
produits d'exploitation	356 809	281 494
Subvention FHF	50 000	
cotisations	306 809	281 494

charges d'exploitation		398 078	243 149
autres achats et charges externes		48 539	37 086
salaires		128 013	30 036
dépréciation créances			1 428
charges sociales		53 318	11 667
cotisations FHF		168 206	162 931

résultats financiers	1 467	2 232
----------------------	--------------	--------------

charges exceptionnelles	585	
produits exceptionnels		265

total produits	358 276	283 991
total charges	398 663	243 149
	-40 387	40 842

IV - PERSPECTIVES 2015 :

- ✚ Participation aux travaux d'élaboration des volets SROS urgences et permanence des soins en établissements de santé ;
- ✚ Suivi et dynamisation des travaux de coopération (achats, formation initiale, informatisation...) et contribution à la mise en place des Groupements Hospitaliers de territoire dans le cadre de la loi de santé à paraître ;
- ✚ Développement de la communication interne avec parution régulière de notre lettre d'information ;
- ✚ Poursuite de la politique de travaux techniques au sein des différentes conférences régionales ;

- ✚ Dynamisation des travaux réalisés en lien avec les usagers et politique de formation commune ;
- ✚ Animation du réseau médico-social ;
- ✚ Animation des travaux en commun ; directeurs/présidents de CME ; hôpitaux de proximité et structures médico-sociales ;
- ✚ Continuité des actions auprès des adhérents selon leurs demandes et lien avec les diverses instances des secteurs sanitaires et médico-sociaux.

Et

**Travaux de mise en place de la future Fédération régionale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées.
Structure – coordination régionale- statuts –représentation-cotisation et budgets.**